



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 28 MAI 2019

Téléphone 03 89 48 70 58

CONVOCATION DU 21 MAI 2019

Fax 03 89 62 70 75

Sous la Présidence de Madame Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30

Membres en exercice : 19

Sont présents : 15

Monsieur Claude KIRSCHER, 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe (retard : arrivée au point n°8)

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER, Madame Brigitte HUG, Monsieur Marc BOHRER, Madame Régine GIRARDI, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Geneviève CALVET, Madame Annick SCHINDLER, Monsieur Didier GAUTHERAT

Absents excusés non représentés: 3

Monsieur Abdelhakim BOUAFIA, Madame Marie-Noëlle NAM, Madame Clarisse BITSCH

Absents excusés représentés : 1

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT a donné procuration à Monsieur Philippe SCHOEN

Secrétaire de séance : M. Joseph SCHNOEBELEN, assisté de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2019

Ordre du jour :

1. Jurés d'assises 2020
2. Marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Vergers : avenant n°2 au lot n°2 « réseaux secs »
3. Réfection complète de la toiture de l'église : acceptation du don du Conseil de fabrique
4. Acquisition de matériel de sonorisation et de projecteurs pour le foyer : acceptation des dons de l'OSCB et de la troupe de théâtre
5. Réalisation de travaux suite aux inondations :
 - Convention relative au financement et à l'entretien du bassin de rétention rue de la Forêt avec le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller ;
 - Acquisition foncière parcelle cadastrée section 43 n°34
6. Installation de climatiseurs dans l'école élémentaire
7. Extension électrique du réseau pour le lotissement Saint-Exupéry
8. Renouvellement de la convention de mise à disposition des ATSEM
9. Recrutement des saisonniers
10. Subventions
11. Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2019, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Joseph SCHNOEBELEN secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : JURES D'ASSISES 2020

Il est procédé en début de séance au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois jurés en vue de dresser la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises 2020.

Sont désignés :

- ↳ Madame Sandrine COULON (épouse URBANI) 44 rue Principale - Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Monsieur David RATEL 18 rue du Capitaine Ignace Haas - Burnhaupt-le-Haut ;
- ↳ Madame Elisabeth CHAUCHARD (épouse MACK) 54 rue Principale - Burnhaupt-le-Haut.

ARTICLE 2

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES VERGERS : AVENANT N°2 AU LOT N°2 « RESEAUX SECS »

Monsieur Claude KIRSCHER présente à l'assemblée le projet d'avenant n°2 du lot n°2 « Réseaux secs » du marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Vergers.

Cet avenant n°2 se décompose dans le détail de la manière suivante :

- 120 mètres linéaires de découpe des enrobés : 300 € HT ;
- 303 m² de décrouitage des enrobés et leur évacuation : 712,05 € HT ;
- 81 mètres linéaires de dépose de bordures et leur évacuation : 299,70 € HT ;
- 13 passages sous muret pour branchement vidéo : 1 175,00 € HT ;
- moins-value pour non-réalisation des étriers de protection des mâts d'éclairage : - 1038,15 € HT.

Soit un montant total de 1 441,35 € HT après application du rabais commercial de 0,5%.

Il est précisé que la réalisation de l'ensemble de ces prestations supplémentaires était prévue initialement dans le lot 1 « voirie-assainissement », marché qui a été résilié de plein droit suite à la liquidation de l'entreprise HVTP qui en était titulaire.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 28 mai 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 votes favorables et 1 contre (Monsieur Joseph SCHNOEBLEN) :

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 du lot n°2 « Réseaux secs » pour un montant total de 1 441,35 € HT ;
- dit que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

OBJET : REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE DE L'EGLISE : ACCEPTATION DU DON DE CONSEIL DE FABRIQUE

Madame le Maire annonce à l'assemblée que le Conseil de Fabrique de Burnhaupt-le-Haut a réalisé un don de 47 000 € en faveur de la commune au titre des travaux entrepris pour la réfection complète de la toiture de l'église Saint-Boniface.

Vu la demande de Monsieur le Comptable public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 votes favorables et une abstention (Monsieur Jean-Marc NACHBAUR), accepte le don du Conseil de Fabrique de Burnhaupt-le-Haut pour un montant de 47 000 € qui a été réalisé au titre des travaux entrepris par la commune pour la réfection complète de la toiture de l'église Saint-Boniface.

ARTICLE 4

OBJET : ACQUISITION DE MATERIEL DE SONORISATION ET DE PROJECTEURS POUR LE FOYER : ACCEPTATION DES DONS DE L'OSCB ET DE LA TROUPE DE THEATRE

Monsieur Jean-Michel CLOG expose à l'assemblée qu'un nouveau matériel de sonorisation et plusieurs projecteurs pour la scène au foyer ont récemment été installés.

Vu la demande de Monsieur le Comptable public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 votes favorables et une abstention (Madame Brigitte HUG), accepte les dons de l'Office des Sports et de la Culture de Burnhaupt-le-Haut, ainsi que celui de la troupe théâtrale, d'un montant de 1 954 € HT chacun, qui ont été réalisés au titre des acquisitions précitées.

ARTICLE 5

OBJET : REALISATION DE TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS

- Convention relative au financement et à l'entretien du bassin de rétention rue de la Forêt avec le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller ;
- Acquisitions foncières

Les intempéries exceptionnelles des dernières années ont fortement impacté la commune. Plusieurs réflexions ont été menées et les premiers travaux importants seront engagés en 2019. Le conseil municipal a approuvé dans sa séance du 18 juillet 2018 la réalisation d'un bassin rue de la Forêt en cette année et d'un bassin en amont de la RD 483 en 2020.

Une convention relative au financement et à l'entretien du bassin de rétention qui sera réalisée rue de le Forêt est nécessaire. Le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont le coût est estimé à 100 000 € HT. Le syndicat participera à hauteur de 60% de ce montant et la commune à hauteur de 40%. Une fois les travaux achevés, le syndicat se chargera du suivi de sa gestion, de son inspection régulière, de son entretien et des éventuels travaux ultérieurs, hors fauchage et graissage annuel.

Par ailleurs, l'acquisition de plusieurs parcelles privées sont nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention proposée par le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller, jointe à la présente délibération et relative au financement et à l'entretien du bassin de rétention qui sera réalisée rue de la Forêt ;
- autorise Madame le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles privées suivantes nécessaires à ces travaux :
 - parcelle cadastrée section 43 n°34, d'une contenance de 24 ares et 20 centiares au prix de 150 € de l'are, soit un montant total de 3 630 € ;
 - parcelle cadastrée section 43 n°32, d'une contenance de 4 ares et 45 centiares au prix de 150 € de l'are, soit un montant total de 667,50 € ;
- précise que ces prix d'achat sont susceptibles d'être ajustés proportionnellement à la marge, à la hausse ou à la baisse, suivant la surface exacte des parcelles si elle venaient à différer ;
- autorise Madame le Maire à procéder à un échange de terrain : acquisition par la commune d'une emprise d'une surface totale de 4 ares et 53 centiares à détacher de la parcelle privée cadastrée section 43 n°33 en échange d'une emprise de la même surface à détacher de la parcelle cadastrée section 43 n°34 après acquisition par la commune. Il est précisé que le propriétaire privé de la parcelle faisant l'objet d'un

échange conservera un accès permanent sur son terrain et que la surface échangée est susceptible d'être ajustée légèrement à la hausse ou à la baisse suivant l'emprise exacte nécessaire au projet si elle venait à différer ;

- donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer les actes d'achat et d'échange et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet de bassin rue de la Forêt.

Monsieur Philippe SCHOEN demande si des plantations sont prévues sur la parcelle communale. Madame le Maire répond qu'il est prévu d'étudier cette question.

Monsieur Thierry Ziegler souhaite savoir si la commune sera chargée de l'entretien après travaux. Madame le Maire répond que l'association foncière sera responsable du fauchage.

ARTICLE 6

OBJET : INSTALLATION DE CLIMATISEURS DANS L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur Jean-Michel CLOG informe l'assemblée de la nécessité d'installer un système de climatisation dans l'école élémentaire, afin d'améliorer le confort d'été, notamment dans les salles de classe. Plusieurs enfants ont souffert de la chaleur l'an passé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à retenir l'offre de l'entreprise Nature Energie France, domiciliée 46 rue Principale 68116 Guewenheim, pour la fourniture et la pose d'une climatisation dans l'école élémentaire pour un montant de 23 911,67 € HT.

Monsieur Claude KIRSCHER précise qu'une programmation va être mise en place pour que les climatiseurs fonctionnent uniquement la nuit pour faire descendre la température, permettant ainsi de ne pas les mettre en marche lorsque les salles de classe sont occupées en journée.

ARTICLE 7

OBJET : EXTENSION ELECTRIQUE DU RESEAU POUR LE LOTISSEMENT SAINT-EXUPERY

Monsieur Claude KIRSCHER annonce que des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires pour l'alimentation du lotissement Saint-Exupéry. Il explique à l'assemblée le détail des prestations proposées par ENEDIS ainsi que l'implantation projetée du futur coffret. Il précise que le lotisseur remboursera à la commune le coût de cette opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à retenir l'offre de la société ENEDIS pour ces travaux de raccordement pour un montant de 40 070,02 € HT.

Monsieur Philippe SCHOEN demande si la commune dispose d'un accord écrit du lotisseur pour la prise en charge financière de ces travaux. Monsieur Claude KIRSCHER répond que le

lotisseur s'est bien engagé par écrit à prendre ces frais intégralement à sa charge en remboursant la commune.

ARTICLE 8

OBJET : ATSEM : RENOUVELLEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

Madame Isabelle ANASTASI entre en séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 16 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les accords de Madame FINCK Eliane et de Madame JUNCKER Brigitte, Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les conventions de mise à disposition de Madame FINCK Eliane et de Madame JUNCKER Brigitte, entre la communauté de commune de la vallée de la Doller et du Soultzbach et la commune de Burnhaupt-le-Haut, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- dit que le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la communauté de communes seront remboursées chaque mois à hauteur de 24,86% par la commune de Burnhaupt-le-Haut.

ARTICLE 9

OBJET : RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

La commune peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur Claude KIRSCHER propose au conseil municipal de permettre la création de 9 emplois relevant des grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif territorial, à temps non complet pour une durée de deux semaines chacun, à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 votes favorables et une abstention (Monsieur Thierry ZIEGLER) :

- autorise Madame le Maire à recruter 9 agents (8 pour le service technique et 1 pour le service administratif) pour faire face à des besoins saisonniers et relevant des grades précités ;
- dit que le traitement perçu correspondra à l'échelon 1 des grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif territorial ; la rémunération sera réduite au prorata du temps de travail ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- autorise en conséquence Madame le Maire à signer les arrêtés de recrutement.

ARTICLE 10

OBJET : SUBVENTIONS

Vu l'exposé de Madame Isabelle ANASTASI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 150 € à la société des amis de la bibliothèque départementale de prêt pour l'année 2019 dans le cadre du développement de la lecture publique (accroissement du rayonnement des bibliothèques) ;
- 700 € au Football Club de Burnhaupt-le-Haut au titre de la subvention pour l'organisation de la soirée du 13 juillet 2019.

DIVERS

Journée citoyenne

Madame le Maire remercie tous les participants à la journée citoyenne du 25 mai dernier. Plusieurs ateliers ont été réalisés et leurs responsables dressent chacun à leur tour un bilan des actions entreprises : nettoyage du clocher de l'église et remise en état en peinture des fenêtres de la sacristie, remise en peinture du portail de l'école maternelle, rafraichissement des boîtes à livres, nettoyage des caniveaux et des grilles d'avaloirs, travaux forestiers, balisage de 3 « circuits découverte » du village, mise en peinture de panneaux qui seront installés aux écoles, préparation du repas pris en commun. Deux groupes spontanés se sont également occupés pour l'un d'entre eux de travaux au terrain de pétanque pour la mise en place de tables et de bancs, et pour l'autre de travaux de nettoyage-débroussaillage pour le terrain de football. Le service technique est également remercié pour le travail préparatoire réalisé en amont et son assistance lors de cette journée. Dans l'ensemble, une belle journée avec une très bonne convivialité.

Aménagement de la rue de la Poste

Monsieur Claude KIRSCHER annonce que le réaménagement du terrain sur lequel se trouve l'ancien UNICO sera réalisé en 2020 pour se laisser le temps de la réflexion sur le projet souhaité. Par conséquent, les crédits prévus à cet effet au budget 2019 seront affectés cette année au réaménagement de la rue de la Poste, pour lequel une réflexion avait déjà été engagée avec un bureau d'études.

Bâtiment à côté de la mairie

Madame le Maire annonce à l'assemblée que les travaux de ravalement de façades du bâtiment qui se trouve à côté de la mairie sont en cours. Elle propose à l'assemblée de lui donner un nom. Plusieurs propositions sont émises et c'est finalement « L'ANNEXE » qui est retenue. La mention « S'WARTHUSS » sera également rajoutée dans la signalétique pour faire référence à l'historique du bâtiment.

Eclairage public

A la demande de Monsieur Thierry Ziegler, la question de l'extinction éventuelle de l'éclairage public sur un créneau horaire bien défini la nuit est posée. Madame le Maire expose que « le jour de la nuit » est une manifestation organisée par le Pays Thur Doller pour une sensibilisation à la pollution lumineuse et à laquelle quelques communes participent. Les arguments en faveur d'une extinction sont financiers, écologiques (ne pas perturber la biodiversité, réduire les émissions de gaz à effet de serre) et aussi liés à une volonté de diminuer « la pollution lumineuse ». Des raisons sanitaires moins connues peuvent aussi être avancées, car l'éclairage nocturne perturberait les rythmes biologiques (troubles du sommeil, augmentation du stress). Des freins à cette extinction de l'éclairage public peuvent être la sécurité (crainte d'une hausse des cambriolages et de l'augmentation des accidents de la route).

Le retour d'expériences de communes ayant procédé à une coupure de l'éclairage public la nuit fait pourtant état d'une limitation de la criminalité (car sans éclairage, il est plus difficile pour les cambrioleurs d'opérer), d'une réduction de la vitesse par les automobilistes (pour être plus attentifs à l'état de la chaussée) et d'une diminution des rassemblements en pleine nuit qui nuisent à la tranquillité et à l'ordre public.

Madame le Maire propose à l'assemblée de réfléchir à ce sujet et de prendre une décision lors d'une nouvelle séance du conseil municipal, étant entendu qu'une phase de test et de recueil de l'avis de la population seraient souhaités le cas échéant. Les prérequis techniques pour l'équipement des 17 circuits d'éclairage et le coût lié à cette opération devront aussi être vérifiés.

Gendarmerie

Madame Annick SCHINDLER demande des nouvelles au sujet du projet de reconstruction de la gendarmerie. Messieurs Jean-Michel CLOG et Philippe SCHOEN ont assisté à une réunion de la « commission bâtiments » à la communauté de communes le 27 mai dernier, lors de laquelle le bureau d'études Audixis a présenté une analyse de la situation et des coûts estimés pour cette opération. Ce projet de reconstruction sera évoqué lors de la réunion du conseil de communauté du 3 juin 2019.

Gilets jaunes

Madame le Maire annonce que suite à l'incendie qui a détruit le QG des gilets jaunes au Pont d'Aspach dans la nuit du 25 au 26 mai, le propriétaire a refusé la reconstruction du QG et demandé de nettoyer le terrain.

« Au boulot j'y vais à vélo »

Madame le Maire annonce que le Pays Thur Doller est organisateur du défi « au boulot j'y vais à vélo » du 3 au 16 juin 2019. Il s'agit d'encourager la mobilité douce afin de réduire les émissions de CO2.

La séance est levée à 21H52

A Burnhaupt-le-Haut, le 03 juin 2019

Le Maire,

Véronique SENGLER